



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	21.05.2021
Titre du projet du marché	<p>Nouveau tracé ferroviaire AIGLE-LEYSIN-VILLAGE – LEYSIN-BELVEDERE et Liaison verticale entre LEYSIN-FEYDEY et LEYSIN-CENTRE SPORTIF. Bureau d'Appui au Maître de l'Ouvrage.</p>
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	<p>220254</p>
N° de la publication SIMAP	1194221
Date de publication SIMAP	30.04.2021
Adjudicateur	<p>Transports Publics du Chablais SA</p>
Organisateur	<p>Transports Publics du Chablais SA, Département Infrastructure, Place de la Gare 5, CP 85, 1860 Aigle, E-mail : info@tpc.ch, à l'attention de Grégoire Favre, Place de la Gare 5, 1860 Aigle, Téléphone: 024.468.03.62, E-mail: pascaline.kerleau@tpc.ch</p>
Inscription	<p>Sur simap, pas de délai.</p>
Visite	<p>Pas de visite prévue.</p>
Questions	<p>19/05/2021, sur simap.</p>
Rendu documents	<p>11/06/2021 à 11h00, délai de réception.</p> <p>Deux exemplaires papier et sur clef USB (fichiers sources éditables et documents non protégés).</p>
Rendu maquette	<p>Pas de maquette à rendre.</p>
Type de procédure	<p>Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.</p>
Genre de prestations / type de mandats	<p>CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.</p> <p>Prestations de BAMO.</p>
Description détaillée des prestations / du projet	<p>Prestations de BAMO générales dans le cadre du projet de prolongation de la ligne Aigle-Leysin jusqu'aux remontées mécaniques et de la liaison verticale entre Leysin-Feydey et Leysin-Centre-sportif.</p> <p>Les tâches à accomplir correspondent aux prestations d'appui au Maître d'ouvrage (BAMO) pour les phases suivantes :</p> <p>• Tranche ferme.</p> <p>• phases 21 et 22 « Etudes préliminaires » pour le projet de liaison verticale.</p> <p>• phase 31 « Avant-projet » pour les projets de liaison verticale et prolongement ferroviaire.</p> <p>• Tranches conditionnelles, pour les projets de liaison verticale et prolongement ferroviaire (potentiellement dissociées) </p> <p>• phase 32 « Projet de l'ouvrage ».</p> <p>• phase 33 « Procédure de demande d'autorisation ».</p> <p>• phase 41 « Appel d'offre, comparaison des offres, proposition d'adjudication ».</p> <p>• phase 51 « Projet d'exécution ».</p> <p>• phase 52 « Exécution de l'ouvrage ».</p> <p>• phase 53 « Mise en service, achèvement ».</p>
Communauté de mandataires	<p>Non admise.</p>
Sous-traitance	<p>Non admise.</p>
Mandataires préimpliqués	<p>Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.</p>
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Représentante du Canton de VAUD : Mme Morgane FuzeauReprésentant de la Commune de LEYSIN : M. Michel PaccaudReprésentants des TPC: M. Grégoire Favre, M. Eric Pointet, Mme Romina Angeloni, juriste
Conditions de participation	<p>L'appel d'offres s'adresse à tout bureau d'ingénieur individuel ayant déjà fourni des prestations de Bureau d'Appui au Maître de l'Ouvrage (BAMO) dans le domaine du marché.</p>
Critères d'aptitude	<p>Q1 : Garanties techniques, administratives et financières</p> <p>Q2 : Engagement sur l'honneur</p> <p>Q3 : Références</p>
Critères d'adjudication / de sélection	<p>A1 : Prix 25%, notation selon méthode 3/2</p> <p>A2 : Organisation pour l'exécution du marché 45%</p> <p>A3 : Qualité technique de l'offre 30%</p>
Indemnités / prix :	<p>Pas d'indemnité pour le dépôt de l'offre.</p>

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.La description du projet et des enjeux est suffisante.Préimplification : Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont correctes.Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement
------------------------------	---

indiqués. Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués. La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. Les délais sont corrects. Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144. Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

<p>Néant.</p>

Observations de l'OMPr

L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux. L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes